

# Décryptage : Comment bien préparer sa retraite ?

Paris, 7 juin 2018

**Il est important de bien préparer sa retraite lorsque l'on est encore actif. Partir tôt ou partir plus tard ? Telle est la question... Éléments de réponse du Groupe Henner à travers l'étude du cas de Paul, 62 ans.**

## Rappel de l'activité du Groupe Henner sur la retraite :

Le département Retraite & Épargne Salariale du Groupe Henner est à l'écoute des entreprises qui veulent bâtir et mettre en place des solutions de retraite en France et à l'international pour leurs collaborateurs en mobilité. Le Groupe Henner propose également des offres adaptées aux expatriés et un accompagnement de gestion de fin de carrière (reconstitution de fin de carrière).

## Les conseils Henner :



Il est essentiel de réaliser des bilans retraite lorsque l'on est actif (dès 40 ans) pour anticiper au mieux sa retraite. Le site de l'Assurance Retraite ([www.canv.fr](http://www.canv.fr)) permet d'accéder à son relevé de carrière (récapitulatif de l'activité professionnelle, relevé détaillé des droits acquis au régime général). Y sont reportés :

- ▶ Les salaires soumis à cotisations,
- ▶ Le nombre de trimestres validés pour la retraite,
- ▶ Certaines périodes comme le chômage, l'invalidité ou la maladie.

Tout doit être pris en compte : arrêts de travail, chômage, etc.

**Le conseil :** Chaque salarié doit prendre le temps de vérifier lui-même si toutes les périodes d'activité ont bien été prises en compte (jobs étudiant, service militaire, intérim, périodes de chômage ou d'inactivité, etc.).

Dans le cas d'une carrière internationale, il peut être compliqué de tout rassembler. C'est pourquoi, Henner propose la reconstitution de carrière qui peut aller de quelques mois à deux ans.

## Et pour les carrières longues ?

Bien vérifier que l'on est éligible ou non aux carrières longues. A la fin de l'année civile des 20 ans, la durée d'assurance doit être d'au moins 5 trimestres (4 trimestres dans l'année civile des 20 ans si le salarié est né au 4ème trimestre). Dans cette situation, il est possible de partir à la retraite à partir de 60 ans, en respectant le nombre de trimestres dits « cotisés » correspondants à sa génération.

## Simulation :

Paul aura 62 ans et tous ses trimestres en 2019.

Il a été salarié et a eu une carrière plutôt linéaire.

Sa rémunération de fin de carrière s'élève à 60 000 € brut (soit 46 200 € net avec 23% de charges)

**Question :** est-il plus intéressant pour lui de partir en 2019 et de bénéficier de l'effet « prélèvement à la source » sur ses revenus de retraite ou d'attendre un an de plus pour éviter le malus ARRCO/AGIRC de 10% de ses points pendant 3 ans ?

### SIMULATIONS DE LA RETRAITE PERCUE

La 1re colonne n'est pas une option pour Paul (puisqu'il partira en 2019) mais sert de référence pour les comparaisons.

ORGANISME	Retraite sur base taux plein sans l'incidence malus	Retraite avec départ en 2019 et Malus 10%	Retraite avec départ en 2020 sans malus et avec surcote	Commentaires si départ décalé d'un an
Sécurité sociale	<b>17 628 €</b>	17 628 €	18 509 €	Surcote de 5%
ARRCO	<b>7 311 €</b>	6 581 €	7 499 €	Valeur des points à 100% + points d'une année supplémentaire
AGIRC	<b>7 172 €</b>	6 455 €	7 421 €	
Total retraite brute	<b>32 111 €</b>	30 663 €	33 429 €	+ 9 % de retraite
Total retraite nette	<b>29 044 €</b>	27 743 €	30 238 €	
Taux de remplacement brut	<b>53,51%</b>	51,10%	55,72%	
Taux de remplacement net	<b>62,87%</b>	60,05%	65,65%	

→ L'application du malus pendant 3 ans revient à :  $29\,044 - 27\,743 = 1\,301 \times 3 = 3\,903$  € de perte

→ L'imposition à la source sur 27 743 € de retraite revient à 2122 € soit 7.65% d'impôt.

→ S'il diffère son départ de 2019 à 2020, Paul touche donc un salaire pour 2019, soit 46 200 €.

→ L'imposition à la source sur 46200 € de revenus d'activité revient à 6 767 €, soit 14.65% d'impôt ce qui représente 4645 € d'écart (équivalent à  $6\,767\text{€} - 2\,122\text{€}$ )

## Conclusion :

En partant avec le malus en 2019, Paul bénéficiera d'un gain dès la 1re année car le gain fiscal permet d'absorber la pénalité : gain fiscal 4 645 € (parti vs pas parti) - malus 3 903 € = 742 €

On absorbe la pénalité des 3 ans dès la 1re année par le gain fiscal. Evidemment, cela n'est valable que pour 2019.

Si en revanche il diffère son départ, Paul va payer plus d'impôts sur le revenu mais il va gagner 1194 € ( $30\,238 - 29\,044$ ) de plus tous les ans.

### L'analyse Henner :

Partir en 2019 ? Paul sera gagnant à court terme mais perdant sur le long terme.

Du coup, pour être gagnant à long terme, Paul doit accepter de travailler 1 an de plus...

## A propos du Groupe Henner

Le Groupe Henner développe des solutions innovantes en **assurances de personnes** et est leader en France sur le marché de l'assurance santé collective. Très présent à l'international, le groupe, français et indépendant, compte 1 500 collaborateurs à Paris et en régions, en Europe, Asie, Afrique et Amérique du nord. Présent sur tous les segments de l'assurance de personnes (santé, prévoyance), le Groupe Henner accompagne 10 000 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI, grands groupes) dans la conception et la gestion de leurs programmes de protection sociale au bénéfice de 1,5 million d'assurés, salariés et familles. Le groupe a bâti le plus important réseau mondial de partenaires de santé (1 million de professionnels aux USA et plus de 58 000 dans 165 pays) pour permettre un accès aux soins à ses clients où qu'ils se trouvent. [www.henner.com](http://www.henner.com)

## Contact presse



### Agence SHAN

Laetitia BAUDON-CIVET

Tél. + 33 1 44 50 58 79 / +33 6 16 39 76 88

[laetitia.baudon@shan.fr](mailto:laetitia.baudon@shan.fr)



### Groupe Henner

Michaël ABOUCAYA

Tél. +33 1 55 62 96 42

[maboucaya@henner.fr](mailto:maboucaya@henner.fr)